



33^{ème} VIDE GRENIER



de l'Amicale Laïque de MOUZILLON

DIMANCHE 24 MAI 2026

Vente de particuliers à particuliers

LIEU D'EXPOSITION : Parking du complexe de la Prée à MOUZILLON

HORAIRES : De 8 H à 18 H

TARIF : Emplacement 10 € (3m façade × 2,50 m)

INSCRIPTIONS jusqu'au 20 mai 2026 (dans la limite des places disponibles)

Merci d'adresser votre bulletin d'inscription
et l'attestation sur l'honneur dûment remplis à :

Mme Sauvo-Deversannes Valérie
28 impasse de la Neustrie - La Barillère - 44330 Mouzillon

Accompagné impérativement de :

1. Une photocopie de la carte d'identité recto-verso.
2. Un chèque correspondant au prix de l'emplacement demandé (libellé à l'ordre de l'Amicale Laïque de Mouzillon).
3. Votre adresse email afin de vous confirmer votre inscription et vous transmettre votre numéro d'emplacement.
Si vous n'avez pas d'adresse email, veuillez joindre à votre bulletin une enveloppe timbrée avec votre nom et vos coordonnées.
4. L'Attestation sur l'honneur (en page 2) dûment remplie et signée.

RENSEIGNEMENTS : amicalelm44@gmail.com

Coupon à découper et à renvoyer

✂ -----

Bulletin d'inscription VIDE GRENIER 2026

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTALE : VILLE :

EMAIL : TÉL.

N° PIÈCE D'IDENTITÉ :

NOMBRE D'EMPLACEMENT : X 10 € =

IMMATRICULATION DU VÉHICULE :



AMICALE LAÏQUE DE MOUZILLON

Attestation sur l'honneur

Inscription - Vide-Grenier se déroulant le 24/05/2026 à Mouzillon

Je soussigné.e,

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

A Département : Ville :

Pays si autre que France :

Adresse :

CP : Ville :

Tél :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le :

Par :

N°immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur:

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait à

Le

Signature

Attestation devant être remise impérativement à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation